

# vivre Ensemble

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois

La Mairie vous accueille :

**Du lundi au vendredi de 9h à 12h**

**Les samedis 19 décembre 2020 et 09 et 23 janvier 2021 de 9h à 12h**

**Fermeture exceptionnelle de l'accueil de la mairie le 24 décembre 2020 matin**

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 14h à 17h

En dehors de ces horaires vous pouvez prendre rendez-vous

Contact: 02.41.77.04.49

[contact@saint-augustin-des-bois.fr](mailto:contact@saint-augustin-des-bois.fr)

[www.saint-augustin-des-bois.fr](http://www.saint-augustin-des-bois.fr)

 [Facebook.com/saintaugustindesbois49](https://www.facebook.com/saintaugustindesbois49)

 <https://twitter.com/StAugustinDBois>

La maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

## URGENCES

**Urgences** : 112

**Samu** : 15

**Pompiers** : 18

**Gendarmerie** : 17

**Médecin de garde** : 116 117

**Pharmacie de garde** : 32 37

**Gendarmerie** : Bécon les Granits, Avenue de la Clercière.

Tél. 02.41.77.90.17

**En cas d'urgence** : composez le 17

## SERVICES

**Collecte des ordures ménagères** :

Syctom du Loire Béconnais,

Tél : 02.41.77.49.26

**Accueil périscolaire** :

Centre polyvalent, rte de Saint-Georges

Tel : 02.41. 77.08.45 / 07.57.41.86.07

[enfance@saint-augustin-des-bois.fr](mailto:enfance@saint-augustin-des-bois.fr)

**Bibliothèque intercommunale** :

Maison commune de loisirs

Place du Cèdre, rez-de-chaussée

Tarif annuel : 8 € par foyer

Mercredi de 17h00 à 18h30

Samedi de 10h30 à 12h00

**Accueil de Loisirs associatif « Le bois enchanté »**

Centre polyvalent, rte de Saint-Georges

**Siège** : CSI l'atelier

5 rue de Savennières

49170 Saint-Georges-sur-Loire.

Tél : 06 33 01 97 73 - 02 41 39 17 11

Directeur : Cédric Lejard

Mail : [leboisenchante@csi-latelier.fr](mailto:leboisenchante@csi-latelier.fr)

N° 50 – Décembre 2020/Janvier 2021

**Collecte ordures ménagères** : mercredis 9 & 23 décembre et 6 & 20 janvier

## EDITO DU MAIRE

**Virginie GUICHARD, Maire et l'ensemble du Conseil Municipal, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.**

**Dans le contexte sanitaire actuel, l'organisation de la traditionnelle cérémonie des vœux, en janvier 2021, ne sera pas possible.**

Chères augustinoises et augustinois,

Notre bulletin d'information est à nouveau plus que maigre en événements et vous en connaissez tous la raison. Cette situation est difficile à vivre pour tous et nous espérons le plus tôt possible un retour à la normale. Nous espérons aussi que ses impacts, économiques et sociaux, seront aussi limités que possible.

La solidarité et l'attention à maintenir le plus possible de vie sociale, commerciale et culturelle locale sont notre ligne de conduite et doivent mobiliser chacun d'entre nous pour soutenir notamment nos commerces de proximité et nos associations qui continuent et adaptent autant que faire se peut leur activité à des exigences pas forcément simples à mettre en œuvre.

Je suis certaine que vous avez autant à cœur que nous de soutenir nos bénévoles dans leur action et à fréquenter nos commerces. J'en profite d'ailleurs pour saluer nos « jeunes » arrivés : les nouveaux gérants du Vivéco, notre nouvelle coiffeuse et notre bar.

La nouvelle équipe municipale est à pied d'œuvre pour que les projets que nous portons se réalisent progressivement. Moi-même, les adjoints et les conseillers n'auront sans doute pas l'occasion de vous les présenter lors de l'habituel temps convivial de vœux. Je profite donc de ce bulletin pour vous les adresser et vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année.

Pour que Saint Augustin garde son dynamisme, sa convivialité et sa douceur de vivre ! Bien à vous,

*Virginie Guichard, Maire de Saint-Augustin-des-Bois*

## MESURES SANITAIRES A PARTIR DU 15 DÉCEMBRE



### • Fin du confinement mais couvre-feu

- ✓ Couvre-feu instauré de 20h à 6h
- ✓ Fin de l'attestation en journée
- ✓ Pas de couvre-feu le 24 décembre



### • Nouvelle attestation pour les déplacements dérogatoires

- ✓ Le trajet domicile/travail quand on travaille de nuit ou en horaire décalé
- ✓ Pour raison de santé
- ✓ Pour motif familial impérieux
- ✓ Pour mission d'intérêt général
- ✓ Pour sortir son animal de compagnie à proximité de son domicile



### • Une exception pour Noël et non pour le Nouvel an

- ✓ Déplacements possibles entre les régions
- ✓ Limiter les grandes tablées (6 adultes max.)
- ✓ Respecter les gestes barrières

## VIE MUNICIPALE

### CONSEILS MUNICIPAUX D'OCTOBRE ET NOVEMBRE

- ✓ Fixation de la durée des amortissements
- ✓ Transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de l'EPCI : assainissement, Gens du Voyage
- ✓ **PLUi** : Avis favorable du Conseil municipal sur le transfert de la compétence PLUi à la CCVHA et prise de connaissance du projet de charte de gouvernance associée
- ✓ Natation scolaire à la piscine Couzéo : 55 élèves des 2 écoles iront à la piscine entre décembre 2020 et mars 2021. Coût pour la commune : 2 484 € pour 10 séances + 1 560 € de transport, soit un coût total de 4 044 €.
- ✓ Tarifs 2021 Assainissement : La CCVHA est compétente en assainissement collectif depuis le 1er janvier 2018. Il résulte de ce transfert de compétence, une disparité des montants des redevances assainissement collectifs sur le territoire de la CCVHA. Une harmonisation tarifaire, est initiée depuis le 1er janvier 2019, sur les parts fixes (abonnements) et variables (prix du m3) augmentée de 1%.  
Les simulations effectuées aboutissent à la fixation du tarif cible suivant à l'horizon 2029 :  
- Part fixe : 44,23 € HT / - Part variable : 1.4805 € HT/m3

#### Rappel des horaires de l'éclairage public :

**Le matin de 6h45 au lever du soleil et le soir du coucher du soleil jusqu'à 22h00**

### CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE AU VIVECO : AU REVOIR SANDRINE

La mairie souhaite remercier Sandrine, pour ses nombreuses années à servir les Augustinois au Vivéco, place du cèdre. Voici un petit texte de sa part :

*« Originaire du Calvados, après 15 années sous les drapeaux en tant que sous-officier ressources humaines et 8 années en temps que salariée chez un producteur de cidre dans ma Normandie, je me suis lancée à la recherche d'un commerce pour pouvoir m'épanouir dans une nouvelle aventure.*

*Un changement de vie totale, une expérience humaine extraordinaire.*

*J'aime la cuisine, le sport, les voyages, la danse qui m'apportent une culture générale épanouissante.*

*Je remercie la municipalité et tous les habitants pendant ces 4 ans passés avec vous.*

*Avec les clients, c'est la vie d'un village animé par les commerces de proximité.*

*Par ces quelques lignes, encore merci,*

*Prenez bien soin de vous. Sandrine »*



### ARRÊTÉ 2020-53 « TEMPÊTE BOIS DE LA CURE »

Des travaux d'entretien du bois sont nécessaires dans le bois de la cure (à côté du château d'eau). Les sécheresses répétées ont fortement fragilisé les arbres.

**L'accès au bois est donc interdit lorsque les vents sont supérieurs à 40 km/heure.**

Les services techniques sont intervenus pour supprimer tous les arbres morts de petit diamètre. Pour l'élagage des arbres plus gros, une société spécialisée interviendra prochainement.

### FINANCEMENT TRAVAUX DE BOURG

Il y a un an déjà, en décembre, débutaient des travaux de sécurisation du bourg. Des travaux nécessaires afin de faire ralentir la vitesse des véhicules arrivant dans le bourg.

Le coût de ces travaux, 66 224 € HT, ont été financés en grande partie par des subventions :  
Département 8 972 €, Etat 20 893 €, CCVHA au titre du projet emblématique 20 784 €, soit un total de 50 649 €

**Le financement restant à la charge de la commune a été de 15 975 € HT.**

### ILLUMINATIONS DE LA COMMUNE

L'équipe des services techniques a œuvré cette année pour illuminer la commune.

Le cèdre est couvert de lumières ainsi que la mairie, la salle du conseil, la maison commune des loisirs et nos rues.

Les enfants, ainsi que la population peuvent donc s'émerveiller devant ce spectacle inédit dans la commune.

Merci à eux.



**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, qu'est-ce que c'est ?**

Mise en place le 1er avril 2019, l'OPAH couvre l'ensemble des 16 communes de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou. Les OPAH ont pour but d'améliorer la qualité et le confort des logements afin d'assurer des conditions de vie décentes aux résidents et d'attirer des nouveaux ménages. Elles permettent aux propriétaires occupants et bailleurs d'accéder, sous conditions de ressources ou de niveau de loyer et selon la nature des travaux envisagés, à des aides financières pour la réhabilitation de leur habitat.

**Qui est concerné par ces subventions ?**

Les propriétaires occupants ou bailleurs qui envisagent d'effectuer des travaux pour réhabiliter leurs logements, sous conditions de ressources ou de niveau de loyer et selon la nature des travaux envisagés.

Critères d'éligibilité aux dispositifs OPAH :

- Propriétaire occupant ou bailleur du logement concerné ;
- Age du bâti supérieur à 15 ans ;
- Respect des plafonds de ressources ou des niveaux de loyer de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) ;
- Dépôt du dossier avant le début des travaux.

**Quels sont les types de travaux concernés ?**

Les travaux concernés par les aides sont ceux visant à :

- Réduire la consommation énergétique de votre logement : isolation (murs, combles, isolation extérieure), chauffage, ventilation, etc. ;
- Adapter votre logement à votre situation : travaux au service du maintien à domicile pour personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie ;
- Réhabiliter l'ensemble de votre logement vacant, très dégradé ou en voie de dégradation importante.

**Des aides complémentaires proposées par la Communauté de communes**

Moteur de l'amélioration des logements sur son territoire, la Communauté de communes a fait le choix d'abonder les aides des partenaires institutionnels, mais également de réfléchir à un dispositif d'aides complémentaires pouvant être accordées aux propriétaires non éligibles aux aides de l'Anah.

L'aide PO+ est accordée dans le cadre de l'OPAH Généraliste aux propriétaires occupants dont les revenus dépassent de 15% les plafonds de ressources de l'Anah : une subvention plafonnée représentant jusqu'à 25% du reste à charge des travaux d'amélioration peut leur être accordée.

**Je suis intéressé, quelle(s) démarche(s) dois-je faire ?**

Pour s'informer ou déposer un dossier, le cabinet Soliha, mandaté par la Communauté de Communes, accompagne gratuitement les demandeurs. Il pourra :

- Vous assister et vous conseiller pour les projets de travaux ;
- Effectuer un diagnostic technique de votre logement ;
- Estimer le coût des travaux et des aides financières ;
- Monter les dossiers de subventions mobilisables.

Pour cela, des permanences seront assurées sur trois sites du territoire :

- Les Hauts d'Anjou : France Services de Châteauneuf-sur-Sarthe - 2 rue des Fontaines / Le mardi matin de 9h à 12h00
- Le Lion d'Angers : Pôle Santé Social - 1 Avenue Philéas Fogg / Le jeudi matin de 9h à 12h
- Bécon-les-Granits : Mairie - 10 Rue de Cholet / Le mardi après-midi de 13h30 à 16h30

**Contacts :**

[opah.valleesduhautanjou@soliha.fr](mailto:opah.valleesduhautanjou@soliha.fr) / 07 78 10 60 08

**PERSONNES VULNERABLES**

Vous êtes une personne âgée, isolée et/ou handicapée ou vous connaissez autour de vous une personne seule et sans soutien familial ?

N'hésitez pas à vous manifester et contacter le CCAS à la mairie de Saint-Augustin-des-Bois au 02.41.77.04.49 ou par mail à [accueil@saint-augustin-des-bois.fr](mailto:accueil@saint-augustin-des-bois.fr)

## A VOTRE SERVICE

### NOUVEAU SALON DE COIFFURE

**A'del coiffure** a ouvert le 20 Octobre à Saint-Augustin. Delphine, coiffeuse depuis de nombreuses années a renoué avec sa passion en ouvrant son salon au **3 bis rue de Villemoisan**. Le salon accueille aussi bien les dames, que les messieurs.

#### Horaires :

**Le Lundi de 14h à 19h (une semaine sur deux),  
Du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 19h,  
Le Vendredi de 9h à 19h,  
Le Samedi de 9h à 13h.**

Avec ou sans rendez-vous  
Rdv hors horaires sur demande

**Contact :**  
**02-41-39-46-59 ou 06-81-40-96-96**  
**Facebook : A'del coiffure**



### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'équipe enfance de Saint-Augustin a mis en place un projet de création de nichoirs avec les enfants. Ils ont été fabriqués et décorés par tous les enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire en lien avec les agents techniques.

Les nichoirs ont été installés avec les enfants par les services techniques de la communes dans de nombreux endroits. Vous pourrez y trouver des informations sur les oiseaux que vont accueillir ces nichoirs.

Vous pourrez peut-être observer quelques chouettes, rouges gorges et autres espèces.



## VIE DES ASSOCIATIONS - BENEVOLES

### ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS

En cette fin d'année, des initiatives portées par des bénévoles, en lien avec les fêtes de fin d'année ont vu le jour.

Des décorations dans les arbres, un appel aux illuminations des maisons avec des guirlandes



lumineuses...

Toutes ces idées ont permis de réchauffer les cœurs des habitants, pour le plaisir des yeux des petits et des plus grands.

Merci à tous pour votre participation.



### CCAS

Pas de repas de Noël pour nos aînés...mais les membres du CCAS ont pensé à eux.

Distribution d'un panier garni de produits locaux préparés par le Vivéco début décembre.

Un peu de chaleur et réconfort en ces temps difficiles !



Pour diffuser vos informations dans le prochain bulletin, contactez-nous avant le **15 janvier 2021** par mail à [communication@saint-augustin-des-bois.fr](mailto:communication@saint-augustin-des-bois.fr) ou à l'accueil de la mairie.



**Ne pas jeter sur la voie publique**